



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2003 - 017

11 avril 2003

### Modifications aux règles

#### Règles de la CDCC A-1, A-1A01, A-9, B-1, B-6, B-9, B-10, B-15, C-15

Les modifications aux règles mentionnées ci-dessus ont été approuvées par le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) et par la Commission des valeurs mobilières du Québec (décision 2003-C-0131). Ces modifications prennent effet immédiatement.

Une brève description des changements est énumérée ci-dessous. Une copie à jour sur CD-ROM sera envoyée aux titulaires inscrits des règles.

#### **Règle A-1, Section A-102 – Définitions**

Section A-102 a été modifiée afin de permettre l'ajout des nouveaux termes « instrument dérivé », « option à parité » et « prix de règlement final ». Les modifications aux termes « biens sous-jacent », « classe d'options », « dépôt de garantie », « quotité de négociation », « série de contrats à terme » et « série d'options » ont également été apportées afin de mieux refléter la nature des produits maintenant compensés par la CDCC. La définition de « banque membre de la Société » a également été élargie.

#### **Règle A-1A01 – Admissibilité aux fins d'adhésion**

Cette règle a été modifiée afin de refléter les changements à la structure des bourses au Canada. De plus, une clarification a été ajoutée concernant la compensation des contrats à terme sur actions individuelles.

#### **Règle A-9 – Rajustements des modalités**

Cette règle a été créée en utilisant la règle B-606 en sa totalité et en incorporant également certaines modifications pour qu'elle s'applique à tous les instruments dérivés pour lesquels le bien sous-jacent est un produit relié aux actions. Le nouveau terme « instrument dérivé » a été introduit afin de mieux refléter la nature des produits maintenant compensés par la CDCC.

---

#### Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)



### **Règle B-1, Section B-110 – Modalités des options**

Cette règle a été modifiée pour un changement mineur à la quotité de négociation et afin de refléter les changements à la règle A-9. De plus, les changements au niveau de la structure des bourses canadiennes ont été reflétés.

### **Règle B-6 – Options sur actions**

La section B-601 a été modifiée afin de refléter les changements aux bourses canadiennes. La section B-606 a été supprimée et incorporée à la nouvelle règle A-9.

### **Règle B-9 – Options sur parts liées à un indice**

Suite à la révision des définitions aux règles B-10 et A-1 et étant donné que les règles B-1 à B-5 s'appliquent à toutes les options, cette règle a été éliminée puisqu'elle devient sans utilité.

### **Règle B-10 – Options de style européen sur indice boursier**

Suppression des termes définis à la règle A-1. Les changements qui se rapportent à l'information concernant les rajustements de contrat sont maintenant centralisés dans la règle A-9.

### **Règle B-15 – Options commanditées**

Suppression des termes définis à la règle A-1. Les changements qui se rapportent à l'information concernant les rajustements de contrat sont maintenant centralisés dans la règle A-9.

### **Rule C-15 – Contrats à terme sur actions individuelles**

Suppression des termes définis à la règle A-1. Retrait de la section «rajustements des modalités » maintenant centralisée dans la règle A-9.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Michel Favreau  
Premier vice-président  
et chef de la compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)